

Pôle Attractivité, Culture et Territoire
Direction du Développement et de la Stratégie

Suivi par : Alexis Gastauer
Ref : SDU-2024-34

LRAR 2C 152 090 3986 7

Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine	
N°
27 MAI 2024	
<input type="checkbox"/> Sans réponse	
<input type="checkbox"/> Réponse requise (15j)	
<input type="checkbox"/> Urgence signalée	
C	-
	-
	-
	-
	-
	-

Monsieur Patrick Chaimovitch
Maire de Colombes
Président de l'Etablissement Public
Territorial Boucle Nord de Seine
1 bis rue de la Paix
92230 Gennevilliers

Nanterre, le 22 MAI 2024

Monsieur le Président,

Par courrier 3 avril dernier, vous avez sollicité l'avis du Département sur le projet de modification n° 9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.

Après analyse du dossier, vous trouverez, en pièce jointe, l'avis formulé par le Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alexandre Bernusset

Directeur Général Adjoint
Responsable du Pôle Attractivité,
Culture et Territoire

PJ: 1

Modification n°9 du PLU de Clichy-la-Garenne

Avis du Département des Hauts-de-Seine

Concernant l'OAP « Franprix / Médiathèque »

L'OAP indique dans ses orientations programmatiques : « *un alignement d'arbres sera créé dans le prolongement des alignements existants le long de la rue Martre* ». Il convient de le matérialiser sur le plan (seul le figuré est indiqué dans la légende).

Concernant l'OAP « Allées de l'Europe »

Il est stipulé que « *l'implantation des bâtiments en recul de la RD1 doit permettre la conservation et le renforcement de l'alignement d'arbres existants. Cette zone tampon créée entre la RD1 et le front bâti aura le statut d'espace public. Elle sera support de pleine terre et de végétalisation.* »

Le Département souhaite que les modalités de gestion de cette zone soient anticipées pour en assurer l'homogénéité de traitement, la zone n'étant pas spécifiquement dévolue à du domaine public.